



**PREFET DES HAUTES-ALPES
INSPECTION ACADEMIQUE**

Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2010

N° 2010-279-4.

OBJET Composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale
Deuxième modificatif à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2008

LE PREFET DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

VU le décret du 11 juillet 1979 modifié portant délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation ;

VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies, repris dans les articles L 235-1 et R 235-1 à 11 du Code de l'Education ;

VU le règlement intérieur du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 14 avril 1986 ;

VU les désignations des collectivités territoriales ;

VU les propositions et l'avis de l'Inspecteur d'Académie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-281-13 du 7 octobre 2008 ;

A R R E T E

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n° 2008-281-13 du 7 octobre 2008 est modifié de la façon suivante :

Au paragraphe II – Dix membres représentant les communes, le département et la région :

1. Un Conseiller Régional

- au lieu de :

276

TITULAIRE

Mme Catherine GUIGLI
- lire :

TITULAIRE

Mme Christine NIVOU

SUPPLEANT

Mme Christine NIVOU

SUPPLEANT

Mme Marie TARBOURIECH

Au paragraphe III – Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat

- au lieu de :

TITULAIRES

F.S.U.

M. Bernard HODOUL
Professeur des écoles – Directeur
Ecole maternelle Porte-Colombe à GAP

- lire :

Mme Catherine DENIS
Professeur des écoles
Ecole de la Pépinière – GAP

- au lieu de :

M. Geoffroy CHEVALIER
Professeur des écoles – Directeur
Ecole de Villarobert à GAP

- lire :

Mme Magdalena CONCA
Professeur des écoles
Ecole primaire de LA SAULCE

- au lieu de :

Mme Delphine FRANCESCHETTI
Professeur
Collège Fontreynne à GAP

- lire :

Mme Magali BAILLEUL-VAUTRIN
Professeur
Lycée Aristide Briand à GAP

S.G.E.N.-C.F.D.T.

Mme Isabelle HAUPT
Professeure
Lycée Dominique Villars à GAP

SUPPLEANTS

Mme Yvette LASSAN
Adjointe administrative
Lycée Aristide Briand à GAP

M. Bernard HODOUL
Professeur des écoles – Directeur
Ecole élémentaire Fontreynne – GAP

Mme Catherine DENIS
Professeur des écoles
Ecole de la Pépinière GAP

M. Geoffroy CHEVALIER
Professeur des écoles – Directeur
Ecole de Villarobert à GAP

Mme Magali BAILLEUL-VAUTRIN
Professeur
Lycée Aristide Briand à GAP

Mme Delphine FRANCESCHETTI
Professeur
Collège TALLARD

M. Pierre SCHIAZZA
Professeur des écoles – Secrétariat
CCPE Inspection académique des
Hautes-Alpes

277

- lire :

Mme Isabelle HAUPT
Professeure
Dominique Villars à GAP

M. Vincent SZYLIT
Professeur des écoles
E.E.A. Paul Emile Victor à GAP

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes et l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à GAP, le 6 octobre 2010

Le Préfet,
signé

Nicolas CHAPUIS